

AVENANT

**AU CCCT APPROUVE PAR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE METZ
LE 04 OCTOBRE 2012
CONCERNANT LA ZAC DES COTEAUX DE LA SEILLE
AU PROFIT DE LA SOCIETE SCCV LES HAUTS DE LA SEILLE**

Article 1 : En application de l'article L. 311-6 du Code de l'urbanisme et du CCCT concernant la ZAC des Coteaux de la Seille approuvé le 04 octobre 2012, il est indiqué ci-après le nombre de mètres carrés de surface de plancher dont la construction est autorisée sur les parcelles cédées.

Nom de l'acquéreur	SCCV LES HAUTS DE LA SEILLE
Adresse du terrain cédé	ZAC DES COTEAUX DE LA SEILLE – ILOT 15 Rue Haute Rive
Secteur au PLU	Zone 1AUC
Référence cadastrale	Cadastrées comme suit : Section RP, n°111, n°112
Superficie de la parcelle	5 650 m ²
Surface de plancher rectifiée	Surface de plancher figurant à l'acte : 3 767,00 m ² Surface de plancher complémentaire : 359,22 m² Surface de plancher TOTALE : 4 126,22 m ²
Nature du programme	Logement collectif Logements individuels : 16 maisons individuelles

Article 2 : Les autres clauses du CCCT de la ZAC des COTEAUX DE LA SEILLE demeurent inchangées.

Lu et approuvé

A Metz , le - 2 MARS 2023
Le Maire

